



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **PV Constructions Sàrl**, Rue des Vaudrès 24,
1815 CLARENS
2. Déclaration de faillite: 18.11.2010
3. Suspension de faillite: 07.12.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.12.2010
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : Opérations immobilières; études, réalisation, construction, transformation, expertises financière et technique, gérance et exploitation de tout immeuble.

Office des Faillites de l'Est Vaudois
1800 Vevey

00571497

